

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE B A R D O S
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2020

OBJET : ANNULATION DUN MOIS DE LOYERS PROFESSIONNELS COMMUNAUX

L'an deux mille vingt, et le trois novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, également convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique

La Maire rappelle au Conseil Municipal que pour faire face à la dégradation nationale de la situation sanitaire, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain à compter de vendredi 29 octobre (inclus) et jusqu'au 1er décembre 2020 minimum. Le département des Pyrénées-Atlantiques, comme l'ensemble des départements métropolitain et la Martinique, est donc concerné par des mesures de confinement.

Elle explique que parmi les différentes mesures prises figurent la fermeture des commerces et établissements recevant du public non essentiels et que, contrairement au mois de mars, un certain nombre d'activités sont maintenues.

Afin de soulager les entreprises une nouvelle fois touchées par des mesures strictes et de faire preuve de solidarité, la Maire propose au Conseil Municipal d'annuler les loyers de novembre 2020 des 5 professionnels obligés à ce jour de suspendre leur activité : La Rosée du matin, Inaia Esthétique, Libertine coiffure, Le studio coiffure et bien-être et l'organisateur de spectacles Rémi DURCOS.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de la Maire et en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'annulation des loyers professionnels de novembre 2020 de La Rosée du matin, Inaia Esthétique, Libertine coiffure, Le studio coiffure et bien-être et Rémi DURCOS.

